## FICHES DE DONNEES DE SECURITE



La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**Date** 22-sept.-2021

Date de révision 27-janv.-2022

Numéro de révision 1

d'émission

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit 90073660\_RET\_CLPR7\_EUR

Nom du produit FEBREZE\_Désodorisant Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeÀ destination du grand publicUtilisations déconseilléesAucune information disponible

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Catégorie de produit Agent rafraîchissant pour tissu

**Catégorie d'utilisation** PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u>

FRANCE P&G Amiens, Zone Industrielle, Rue Andre, Durouchez, BP 1336, 80013, Amiens,

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai France

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex Tel: 33-3-22-543200 Fax: 33-3-22-435466

(France)

Fabricant

Tel. 01.40.88.55.11

BELGIQUE ET LUXEMBOURG
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 —
1853 Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE
DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte
postale 81 — 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: pgsds.im@pg.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] **Mentions de danger** 

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale Utiliser uniquement d'une façon conforme aux instructions Ne pas vaporiser directement vers le visage.

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

	Numéro CAS	·	Numéro d'enregistre ment REACH		Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentratio n spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Poly(oxy-1,2-ethane diyl), α-phenyl-ω-hydroxy - (EO=6)		1 - 5	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319)	-	1	-
Didecyldimonium Chloride	7173-51-5	<1	01-21199459 87-15	230-525-2	Acute Tox. 3 (Oral)(H301) Skin Corr. 1B(H314) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)		10	-

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

90073660 RET CLPR7 EUR -FEBREZE\_Désodorisant

Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

4.1. Description des premiers secours

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans Inhalation

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Contact avec la peau

Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.

EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement Ingestion

un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. **Symptômes** 

> Somnolence. Vertiges. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

Dyspnée. Troubles de la vision. Céphalées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Incendie majeur

Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier.

chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le Méthodes de nettoyage

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant

toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

\_\_\_\_\_

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

au sec.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	long terme - systémique	long terme –	long terme – locale	long terme – locale
		systémique		
Didecyldimonium Chloride	8.6 mg/kg bw/d	18.2 mg/m³	-	-

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Didecyldimonium Chloride	0.002 mg/L	0.0002 mg/L	0.00029 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments	Usine de	Terrestre	Air	Oral(e)
1	douce	marins	traitement des			
			eaux usées			
Didecyldimonium Chloride	2.82 mg/kg	0.28 mg/kg	0.595 mg/L	1.4 mg/kg soil	-	-
	sediment dw	sediment dw		dw		

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection

Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection des mains** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectLiquideCouleurtransparentOdeurplaisante (parfum).

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle > 95 °C

d'ébullition

Inflammabilité Test non requis

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

point d'éclair

Aucune donnée disponible

Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition. N'entretient pas la combustion<= 75 °C

**Température d'auto-inflammabilité** Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Température de décomposition Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

pH 6.2 - 7.2 Viscosité dynamique 1 - 10 mPas

Viscosité dynamique Hydrosolubilité

Pression de vapeur

Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas

\_\_\_\_\_\_

Aucune donnée disponible

Date de révision 27-janv.-2022

90073660\_RET\_CLPR7\_EUR - FEBREZE\_Désodorisant

Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Densité relative 0.97 - 1.0

**Densité de vapeur** Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité**Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

décomposition

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

## Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** 

Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1-Decanaminium,	329 mg/kg bw (OECD 401)	-	-
N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride			
(1:1)			

Nom chimique	Cancérogéni cité		Lésions oculaires	,	Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Didecyldimonium Chloride	-	-	Y	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la	Espèce	Corrosion/irritatio	Espèce	Sensibilisation	Espèce
	reproduction		n cutanée			
Didecyldimonium Chloride	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Toxicité pour la reproduction

# 90073660\_RET\_CLPR7\_EUR - FEBREZE\_Désodorisant Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

\_\_\_\_\_

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable

connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient  $0.50302\ \%$  de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

١	Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
		aquatiques		micro-organismes	
	1-Decanaminium,	0.062 mg/L (OECD 201;	0.49 mg/L (OECD 203;	17.9 mg/L (OECD 209;	0.029 mg/L (OECD 202;
-	N-decyl-N,N-dimethyl-,	Pseudokirchneriella	Danio rerio; 96 h)	Activated sludge; 3 h)	Daphnia magna; 48 h)
Į	chloride (1:1)	subcapitata; 72 h)	•		

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
	aigues	p0/330/1	autres invertébrés	micro organismes	d duties organismes
			aquatiques		
Didecyldimonium Chloride	0.013 mg/L (OECD	-	0.021 mg/L (OECD	4 mg/L (OECD 209; 3	125 mg/kg soil dw
	201;		211; Daphnia magna;	h)	(OECD 222 and BBA
	Pseudokirchneriella		21 d)		guideline, 1994;
	subcapitata; 3 d)				Eisenia fetida; based
					on active ingredient;
					55 d)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

r croistance et acgradabilite				
Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Didecyldimonium Chloride	71% CO2; OECD 301 B; 60% (10 d)	-	-	t1/2: 100 d (Guideline not indicated; method: Technical Assistance Document 3.12 of the Environmental Assessment Handbook, FDA; aerobic; in loam soil)

Date de révision 27-janv.-2022

90073660\_RET\_CLPR7\_EUR - FEBREZE\_Désodorisant

Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** 

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Didecyldimonium Chloride	2.59 (OECD 105)	-

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Nom chimique	log Koc	
Didecyldimonium Chloride	14072 (OECD 106)	

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Didecyldimonium Chloride	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

endocriniennes

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2

Date de révision 27-janv.-2022

# 90073660\_RET\_CLPR7\_EUR - FEBREZE\_Désodorisant

Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro ONU Non pertinent

14.2

**14.3 Classe(s) de danger pour le** Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballageNon pertinent14.5 Polluant marinNon réglementé

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

## Pays-Bas

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006) Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

# 90073660\_RET\_CLPR7\_EUR - FEBREZE\_Désodorisant Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Didecyldimonium Chloride	75.	-

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	
Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes
	selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1) -	l.1
7173-51-5	

### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### **UE - Biocides**

	9E DIOURO	
	Nom chimique	UE - Biocides
Γ.	1-Decanaminium, N-decyl-N,N-dimethyl-, chloride (1:1) - 7173-51-5	Product-type 8: Wood preservatives

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL ŞTEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	de de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	

# 90073660\_RET\_CLPR7\_EUR - FEBREZE\_Désodorisant Textile\_Désinfectant\_Fraîcheur matinale

Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Dangers pour la santé sans autre classification (HHNOC)	Méthode de calcul

Date d'émission : 22-sept.-2021

Date de révision 27-janv.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité